

*La peine capitale*

**M. le vice-président:** Nous passons à la période des questions et observations sur le discours du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain). Je donne d'abord la parole au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly).

**M. Manly:** Monsieur le Président, le discours du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) m'a beaucoup intéressé. Il semble souhaiter le rétablissement de la peine capitale pour des questions d'ordre public, notamment ce qu'il appelle la protection de la société. A l'objection, fréquente et qu'on va certainement invoquer encore souvent, selon laquelle la peine capitale n'a pas vraiment d'effet préventif contre le meurtre, le député répond qu'il s'agit d'une question de justice et non pas d'utilité. Je voudrais bien savoir quelle conception le député se fait de la justice. Comment déterminer ce qui est juste en pareil cas? Faut-il employer la loi du talion? Que signifie le mot justice pour le député?

Je voudrais aussi qu'il explique ce qu'il entend par protection de la société. Les adversaires de la peine de mort craignent fort que, si elle est rétablie, on risque de sacrifier des innocents. Le député a beau dire qu'on prendra toute précaution pour éviter que cela ne se produise, il sait pertinemment qu'on exécutera parfois des innocents. C'est une question très préoccupante, à laquelle les jurés seront très sensibles lors d'un procès pour meurtre. Les accusés auront d'habiles avocats qui sauront faire jouer auprès des jurés leur crainte de condamner à mort un innocent. Les statistiques montrent que là où existe la peine capitale, le taux des acquittements est beaucoup plus élevé. Il est fort possible—voire probable—qu'on assiste beaucoup plus souvent à des acquittements si nous rétablissons la peine de mort. J'aimerais bien que le député explique à la Chambre comment le fait d'acquitter des meurtriers—car les jurys le feront pour éviter de condamner à mort des innocents—favorisera une meilleure protection de la société.

**M. St. Germain:** Monsieur le Président, tout d'abord je regrette que le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) ne puisse pas, dans le cas qui nous concerne, voter selon sa conscience. Si j'ai bien compris, son parti votera en bloc...

**M. Manly:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député nous prête des intentions, selon moi. Les députés de ce parti voteront selon leur conscience. Ce commentaire est indigne du présent débat qui, jusqu'à maintenant, était de bonne tenue.

**M. St. Germain:** Monsieur le Président, je n'ai certainement pas l'intention de susciter des confrontations sur cette question très importante. Si le député juge opportun d'invoquer le Règlement, je m'en remettrai à votre sagesse.

J'aimerais aborder maintenant l'aspect de la dissuasion. Comme je l'ai signalé à treize heures environ aujourd'hui, l'effet de dissuasion me semble peu important et il est très difficile à évaluer. C'est de la protection de la société que nous parlons. Nous l'envisageons dans une perspective individuelle, je suppose. La question de conscience se résume au rapport

entre le jugement moral que nous portons sur notre propre vie et celui que nous portons sur l'évolution de la société. A mon avis, il s'agit de quelque chose que les gens devraient pouvoir exprimer librement. La politique de parti, les dogmes ou les doctrines ne devraient pas entrer en ligne de compte. Chacun doit adopter une attitude fondée sur ses opinions, son éducation, ses principes intellectuels et moraux.

• (1520)

En réponse à la question du député, je dirai que je me préoccupe logiquement des accusations qui pourraient être portées contre une personne innocente. Je n'aime guère parler de données statistiques, mais les députés néo-démocrates en ont beaucoup citées durant le présent débat, et je ferai donc remarquer qu'on ne trouve nulle part dans les statistiques au Canada la preuve qu'un seul Canadien ait jamais été exécuté par erreur. Je ne crois pas que les mesures que nous pourrions prendre permettraient qu'une chose de ce genre puisse se produire. Nous prendrions toutes les précautions voulues. En voulant protéger la société on court toujours un risque mais il est si minime qu'à mon avis, la protection de la société l'emporte de beaucoup sur tout risque que nous pourrions prendre en l'occurrence étant donné les crimes atroces et les situations abominables imputables aux meurtriers.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, quand on analyse les arguments qu'invoquent les partisans de la peine capitale, on se rend compte qu'en somme ils veulent se venger. On a prouvé que la peine capitale n'a aucun pouvoir de dissuasion. Étant donné que la peine capitale n'est actuellement pas prévue dans notre législation, il incombe à ceux qui veulent la rétablir de justifier son imposition à l'heure actuelle. L'une après l'autre, les études concluent que ce n'est pas un moyen de dissuasion.

Est-ce que le député estime convenable de fonder notre système de justice pénale sur la vengeance ou la rétorsion? Trouve-t-il correct que notre système de justice pénale se fonde sur le principe oeil pour oeil, dent pour dent? S'il estime que cela est moralement correct, peut-être pourrait-il me dire quels autres pays occidentaux ont la rétorsion comme base de leur système de justice pénale. Est-ce que le député ne veut pas reconnaître que la rétorsion n'a pas sa place dans le système de justice pénale canadien, qu'en fait ce sont d'autres principes qui doivent sous-tendre notre justice, c'est-à-dire la protection de la société et la réinsertion de ceux qui ont tendance à se comporter en déviants?

Je veux bien reconnaître que nous ressentons à certains moments le besoin ou le désir de prendre notre revanche sur quelqu'un qui nous a fait du mal à nous personnellement ou à l'État collectivement. Mais il s'agit là d'une faiblesse humaine qu'il faut surmonter lorsque nous parlons de justice pénale, parce que si nous laissons la vengeance intervenir pour former la base de notre système pénal, cela reviendrait à dire que nous avons pour justice pénale la loi de la jungle. Le député n'est-il pas d'accord?